

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 11 (1926)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Administration, Adresses, Abonnements :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall

Rédaction :
Auguste Mounoud, pasteur, Palézieux (Vaud)

Principes d'économie politique

—o—

1^o La richesse d'un peuple dépend surtout de l'intensité de sa production et de sa rapidité d'écoulement de cette production;

2^o Un produit ne peut être exporté utilement que si son prix de vente ne dépasse pas celui des concurrents étrangers. Il en résulte que les méthodes de fabrication, la division du travail, l'abondance des capitaux d'exploitation jouent un rôle prépondérant dans les possibilités d'exportation;

3^o L'activité dans la circulation terrestre et maritime peut devenir à elle seule une source de richesse. Des pays petits et sans production ont pu s'enrichir, simplement par le transport de marchandises qu'ils ne fabriquaient pas;

4^o Les marchandises ne pouvant se payer qu'avec d'autres marchandises, il en résulte qu'un pays, important beaucoup plus qu'il n'exporte, est obligé de recourir au crédit. Continuer à importer plus qu'on exporte conduit à la ruine, à moins de posséder une grande réserve de capitaux accumulés;

5^o La production étatisée, c'est-à-dire la socialisation et la monopolisation substituées à l'initiative privée, a pour résultat invariable la raréfaction de la production et l'accroissement énorme des prix de revient. La psychologie suffirait à prévoir ce phénomène, suffisamment démontré par l'expérience;

6^o La monnaie métallique constitue simplement une marchandise d'un poids déterminé, échangeable contre d'autres marchandises qui, au besoin, pourraient, elles aussi, servir de monnaie;

7^o La monnaie fiduciaire constituée par des billets ne conserve sa valeur que si elle est facilement échangeable contre de la monnaie métallique. La prolongation du cours forcé du papier réduit rapidement son pouvoir d'achat à l'étranger et aboutit finalement, à l'appauvrissement forcé;

8^o Le prix de vente d'une marchandise étant automatiquement déterminé par le rapport entre l'offre et la demande, aucun législateur ne saurait en fixer la valeur. Le seul résultat possible des taxations est, d'abord de faire disparaître la marchandise taxée, puis de provoquer sa vente clandestine à des prix supérieurs à ceux pratiqués au moment de la taxation;

9^o Protectionnisme et libre-échange correspondent à des phases différentes de la vitalité industrielle d'un pays. A la vitalité faible, le protectionnisme est utile, bien que coûteux et ralentissant le progrès des industries, que les douanes protègent contre la concurrence étrangère;

10^o L'aisance d'un ouvrier ne dépend pas uniquement de son salaire, mais du pouvoir d'achat de ce salaire. Dans les pays où la production est devenue inférieure à la consommation, chaque élévation de salaire a pour résultat d'accroître le prix des objets de consommation dans une proportion supérieure à l'élévation nouvelle des salaires. Il en résulte que, dans les pays où la production est insuffisante, l'aisance de l'ouvrier diminue à mesure que son salaire augmente;

11^o Réduire le nombre des heures de travail dans un pays

appauvri, où la production est inférieure aux besoins, c'est accroître la pauvreté de ce pays;

12^o Quand, sous l'influence de grandes catastrophes, les croyances politiques, religieuses et sociales qui stabilisaient l'armature mentale d'un peuple s'affaiblissent, elles sont bientôt remplacées par des aspirations nouvelles dépassant généralement toute possibilité de réalisation. Méconnaissant alors l'action des nécessités économiques, les peuples sont dominés par des illusions mystiques ou sentimentales, étrangères aux réalités et génératrices de bouleversements profonds.

Gustave LE BON.

L'enquête monétaire suisse du 23 février 1926

—o—

Nos lecteurs n'ignorent sans doute pas que le Conseil fédéral, pour donner suite à une demande de la Banque Nationale, a chargé le Bureau Fédéral de statistique, de procéder à une nouvelle enquête monétaire suisse; la précédente datant du 25 février 1920.

La base de l'enquête actuelle est plus large que celles qui ont eu lieu précédemment. Les Caisses Raiffeisen entr'autres n'étaient pas alors prises en considération. Les résultats obtenus ne manquent pas d'intérêt et nous croyons qu'il n'est pas inutile de les souligner ici.

Le 23 février, l'encaisse des diverses institutions financières de notre pays se répartissait comme suit :

Francs :

1. Caisse d'Etat Fédérale	15,086,261,06
2. Administration des Douanes	581,655,37
3. Administration des Postes	9,025,183,80
4. Admin. des Télégraphes et Téléph.	633,865,45
5. Chemins de Fer Fédéraux	1,947,907,33
6. Cantons	4,789,407,19
7. Communes	5,333,625,22
8. Banque Nationale Suisse	234,915,000,71
9. Banques Cantonales	28,068,643,26
10. Grandes banques	50,706,640,74
11. Autres banques et C. d'épargnes	28,031,143,79
12. Caisses Raiffeisen	1,564,572,25
13. Raisons sociales, industr. & comm.	6,210,943,07
14. Soc. suisses d'assurances autoris.	1,290,937,15
15. Chemins de fer privés.	952,051,41
16. Syndic. et coopératives agricoles	834,913,61
17. Sociétés de consommation	2,489,843,—

Total: 392,462,594,41

La somme totale de 392,4 millions se composait de monnaies d'or pour un montant de 236,4 millions, soit le 50,2%; de billets de banque, représentant 110,6 millions ou le 28,2%; de pièces de 5 francs, valant 22,3 millions, ou le 5,7%. Les pièces divisionnaires d'argent représentaient 20,7 millions, et les monnaies de nickel et de bronze complétaient ce total par un appoint de 2,220 millions, ou le 0,60%.

Remarquons qu'il ne s'agit ici que d'argent suisse, sauf quelques millions en billets de banque et en monnaies d'or étrangers.

La Banque Nationale dispose du 92,1% des monnaies d'or, soit fr. 217,637,914, ou le 92,6% de son encaisse total, servant de couverture partielle des billets de banque dont elle a le monopole d'émission. Un solde de 4,3 millions se trouve dans les Banques Cantonales, 8,7 millions dans les coffres des grandes banques et seulement 124,520, auprès des Caisses Raiffeisen.

Le rapporteur fait remarquer que si le montant obtenu dans l'enquête de 1926 ne dépasse que de 24 millions la somme accusée en 1920, — malgré qu'on en ait étendu le rayon, cela s'explique par une augmentation considérable des moyens de paiements (chèques, virements), qui ne nécessitent pas des échanges d'espèces.

Relativement aux billets de banque, le rapport présente quelques considérations intéressantes: Au jour de l'enquête monétaire, la Banque Nationale avait des billets en circulation pour un montant de 720,989,000; or il n'en a été recensé que le 14,6%. Les coupures de fr. 100 et fr. 50, sont dans la majorité entre les mains du public; les gros billets de fr. 500 et de fr. 1,000 sont plutôt dans les banques où elles sont en plus grand nombre que les petites coupures.

Quant aux monnaies d'or, le total de 1926, malgré que l'enquête reposait sur une base plus large que la précédente est passablement inférieur aux précédents; mais il ressort d'autres données, que les pièces d'or en circulation sont beaucoup plus nombreuses en 1926 qu'en 1920, — quoique l'on puisse constater que sur le montant émis par la monnaie fédérale, plus de cent millions ont disparu de la circulation et ont été probablement thésaurisés, soit chez nous, soit à l'étranger.

Le rapport conclut en se félicitant de voir les conditions de la circulation redevenues normales depuis 1920. A cette époque les Caisses suisses étaient envahies par les écus et les monnaies divisionnaires d'argent français. La Banque Nationale et la Caisse d'Etat en possédaient des stocks considérables: — nous n'avons plus que de l'argent suisse et en quantité suffisante pour nos besoins.

Chronique Etrangère

Le crédit agricole en France

(Suite et fin)

Elle a pour objet essentiel d'aider financièrement les organisations qui lui sont affiliées et ne consent de prêts directs aux agriculteurs qu'à titre exceptionnel, et seulement lorsque ces derniers ne possèdent pas dans leur commune une Caisse locale.

Les réserves constituées par la Banque Fédérative qui s'élevaient à 124,912 francs au 31 décembre 1920, atteignent déjà au 31 décembre 1924, 848,958 francs.

Caisses régionales de Crédit Agricole.

A la fin de 1925, une centaine de Caisses régionales de crédit agricole avaient reçu des avances de l'Office National du Crédit Agricole. Le capital social de ces Caisses s'élevait à 50,000,000 de francs. Leurs réserves s'augmentent annuellement de cinq millions et se rapprochent actuellement du montant du capital social de ces institutions.

Les dépôts de fonds reçus par les Caisses Régionales ont pris un notable développement au cours de ces dernières années. Leur total s'est élevé au 31 décembre 1925, à 100 millions de francs.

Les dispositions de la loi du 5 août 1920 chargent l'Office

National du Crédit Agricole de la gestion des dépôts de fonds reçus par les Caisses Régionales. Certaines Caisses Régionales ayant, en effet, des dépôts en excédent, alors que d'autres n'ont pas de ressources suffisantes pour satisfaire aux demandes de prêts à court terme dont elles sont saisies, l'Office National du Crédit Agricole se trouve naturellement amené à jouer entre elles le rôle de Caisse de compensation prévu par la loi et à insister auprès des Caisses Régionales pour qu'elles s'attachent de plus en plus à réaliser les prêts à court terme sans faire appel aux avances de l'Office National du Crédit Agricole, et en utilisant pour ces opérations, les dépôts qu'elles peuvent recueillir, ainsi que leur capital social et leurs réserves.

Les prêts à court terme (6 mois, 1 an) en cours dans les Caisses Régionales, au 31 décembre 1925, s'élevaient au total à 193,000,000 de francs. Le mouvement des opérations en ce qui concerne les prêts nouveaux et les renouvellements s'est élevé à 522 millions.

Crédit à moyen terme

L'objet principal des prêts à moyen terme est de permettre aux cultivateurs de se procurer le matériel et le bétail nécessaires à la mise en valeur de leurs exploitations et de réaliser certaines améliorations foncières. Ces prêts sont remboursables par annuités dans un délai de dix ans.

Les prêts à moyen terme, en cours dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole se montaient à 60 millions.

Crédit individuel à long terme pour faciliter l'accession à la petite propriété rurale

Les Caisses de Crédit Mutuel Agricole donnent un développement très important à cette forme de crédit qui présente une haute portée sociale, en offrant aux travailleurs agricoles la possibilité de devenir propriétaires d'un petit domaine et de fonder des familles d'agriculteurs.

Les prêts individuels à long terme contribuent ainsi d'une manière pratique et efficace à arrêter l'exode vers les villes de la population rurale et fixent à la terre une main-d'œuvre stable et expérimentée, indispensable à l'agriculture. Ils deviennent par suite, un facteur important de la renaissance économique du pays dont ils accroissent la production agricole; les statistiques prouvent, en effet, que le rendement des petites exploitations est, en général, meilleur que celui des grandes, en raison du travail plus intense et plus soigné du petit propriétaire, qui, plus attaché à sa terre et la cultivant lui-même avec la main-d'œuvre familiale, s'efforce de lui donner le maximum de rendement.

Au 31 décembre 1925, 25,500 prêts atteignant un total de 260 millions ont été accordés depuis l'institution du crédit individuel à long terme.

Crédit collectif à long terme

La loi du 5 août 1920 a permis à la coopération de prendre un remarquable essor dans les campagnes françaises où les idées d'association pénètrent de plus en plus.

De très nombreuses sociétés coopératives se sont créées, qui font bénéficier les petits et moyens cultivateurs de tous les avantages de la grande exploitation. En mettant à leur disposition un matériel perfectionné, elles leur donnent la faculté d'assurer un meilleur rendement et de transformer et vendre leurs produits dans les conditions les plus avantageuses. La coopération joue, à n'en pas douter, un rôle de premier plan et s'affirme de plus en plus comme le complément indispensable de l'accession à la petite propriété.

L'effort le plus important a été réalisé dans les régions de la France où l'industrie laitière est la principale ressource. Il existe au moins 1500 fruitières en Franche-Comté, dans le Jura et en Savoie.

L'Association Centrale des Laiteries Coopératives de Charentes et du Poitou, groupe 150 de ces coopératives. Les 80,000 familles de petits agriculteurs qui sont affiliées à l'Association Centrale possédaient un peu plus de 216,000 vaches, soit en moyenne moins de trois vaches par sociétaire.

Mentionnons encore l'Union Coopérative des Caséineries de l'Association Centrale de Charentes et du Poitou qui groupe les caséineries créées à côté des beurrieres dans le but d'extraire la caséine du petit lait restant après l'extraction de la crème, utilisée pour la fabrication du beurre. Elle sèche et réduit en poudre la caséine fournie par les coopératives adhérentes et la vend selon le mode de préparation, soit sous forme de caséine alimentaire, utilisée notamment dans les pains de régime, soit sous forme de caséine industrielle pour le collage des vins, l'encollage du papier, la fabrication d'objets divers en galalithe. Pendant l'espace d'une seule année, il a été ainsi produit environ 2,540,000 kilogrammes de caséine, représentant une valeur totale de près de 13,000,000 de francs.

Il y a lieu de signaler aussi un certain nombre d'autres sociétés coopératives qui présentent un réel intérêt: Telles sont les coopératives de ramassage et de la vente des œufs de Charentes; celles pour l'utilisation en commun des machines agricoles au nombre de 650, environ 40 sociétés coopératives de vente et de transformation des céréales (meuneries) créées dans les départements de la Savoie, de l'Aube et de l'Ain.

On peut rapprocher de ces coopératives les 500 sociétés coopératives rurales de boulangerie, groupant surtout les agriculteurs et qui ont pour objet principal de fournir à leurs adhérents du pain «de bonne qualité, de poids sincère et au meilleur marché possible»; ce pain est souvent fourni aux sociétaires en échange du blé produit par eux.

La loi du 5 août 1920 a, d'ailleurs, largement contribué au développement du mouvement coopératif agricole, car sur les 3900 sociétés coopératives de toute nature existant actuellement en France, 1400 groupements, comprenant 195,000 membres individuels, 120 communes et réunissant un capital effectivement versé de 90,620,000 francs, ont bénéficié de 133,000,000 de francs d'avances à longs termes, de la part de l'Office National du Crédit Agricole dont la dotation atteignait au 30 juin 1925, la somme de 618,534,736 francs, provenant des redevances de la Banque de France.

Les chiffres ci-dessus et les renseignements qu'ils accompagnent ne disent pas tout, mais ils sont suffisamment éloquentes pour démontrer toute l'importance que l'on sait justement donner en France aux associations de crédit mutuel agricole qui contribuent plus que tout autre encouragement, à maintenir ou à ramener à la terre la main-d'œuvre indispensable et à exercer sous cette forme une action particulièrement féconde et bien-faisante au point de vue moral, économique et social. V. R.

Correspondance

Nous avons reçu la lettre suivante :

Utrecht, 4 octobre 1926.
Monsieur Auguste Mounoud
rédacteur du « Messenger Raiffeisen »
PALÉZIEUX (Suisse).

Monsieur,

Dans le numéro de septembre 1926 du « Messenger Raiffeisen » que nous venons de recevoir, nous remarquons quelques lignes concernant le mouvement Raiffeiseniste en Hollande :

Nous lisons que la Hollande compte 712 Caisses. Nous nous permettons de vous faire remarquer qu'il y a erreur: C'est le nombre des Caisses appartenant à notre Banque Centrale qu'il

faut lire. Il y a une deuxième Banque Centrale à Eindhoven, à laquelle sont associées 512 Caisses, avec plus de 63,000 membres, et le chiffre des dépôts de cette Caisse est d'environ 130 millions de florins. Le bilan de la Banque Centrale à Eindhoven se monte à près de 70 millions de florins.

Voulez-vous compléter vos notes concernant notre pays avec ce qui suit :

Probablement vous avez vu déjà vous-même que le chiffre 0 a disparu après 14 (dernière ligne). 68 millions de florins font à peu près 140 millions de francs suisses.

Comme vous voyez, nous lisons votre journal avec beaucoup d'intérêt; nous apprécions que vous l'envoyez, et vous remercions beaucoup pour cela.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

Coop. Centr. Raiffeisen-Bank

p. o. M. O. GEZELLE-MEERBURG

Le renchérissement de la vie en Suisse

L'Union Suisse des Sociétés Coopératives de Consommation, à Bâle poursuit depuis des années ses enquêtes sur le coût de la vie dans les principales villes de la Suisse. Les résultats en sont régulièrement publiés dans la presse.

Un tableau comparatif récemment paru donne la courbe de renchérissement sur les matières de première nécessité pour la ville de Bâle. Nous en extrayons les chiffres ci-après :

Année	1er juin en %	1er décembre en %
1914 :	—, —	4,18
1915 :	12,53	20,87
1916 :	33,29	38,04
1917 :	71,46	88,76
1918 :	139,38	138,46
1919 :	139,55	125,11
1920 :	131,68	137,43
1921 :	102,09	87,71
1922 :	53,65	56,94
1923 :	62,93	68,57
1924 :	64,85	67,83
1925 :	61,34	57,52
1926 :	50,40	—, —

Le coût de la vie était donc, au 1er juin dernier, supérieur d'un peu plus de 50% de ce qu'il était avant la guerre, pour les denrées de première nécessité. Pour l'ensemble de la Suisse, cette moyenne serait légèrement plus élevée (54%), et pour les marchandises d'usage courant, dont l'achat peut parfois être différé, tels que les vêtements, de 65% plus forte qu'en 1914.

L'avisement des prix du lait et de ses produits ramènera sans doute les moyennes ci-dessus à un niveau se rapprochant sensiblement des normes antérieures à la crise actuelle.

Dans ces conditions, il semble superflu de rappeler à tous, combien il serait insensé, pour ne rien dire de plus, de s'opposer aux mesures proposées pour sauvegarder les intérêts de l'agriculture. Nous demandons en conséquence aux membres des Caisses Raiffeisen de faire une active propagande en faveur du monopole du blé, sur lequel le peuple suisse devra se prononcer le 4 décembre prochain.

Appauvrissement

Chacun sait, à satiété hélas, ce que la guerre a valu de pertes matérielles à l'humanité et parler de quelque chose que l'on ressent si désagréablement chaque jour équivaut presque à railler. Ce que l'on discerne moins, ce sont les ravages d'ordre moral qu'elle a causés. Peu à peu, toutefois, on en voit les conséquences s'affirmer à degrés divers suivant les pays. Dans certains d'entre eux c'est l'anarchie caractérisée; dans d'autres, sans en être aussi loin, les gens vivent dans une atmos-

phère d'angoissante et perpétuelle incertitude. Dans les pays mieux policés, ce sont les relations d'affaires qui portent les traces du déficit moral général. Ce qu'en revanche on peut constater partout c'est l'empreinte laissée par ces années de bouleversement moral dans les rapports journaliers de chacun, et il n'est pas jusqu'à la ferme jadis si patriarcale qui ne paie son tribut au changement survenu là.

Quand, naguère, valets et servantes entraient au service d'un paysan, cela équivalait pour eux à leur admission dans la famille où chacun bénéficiait d'une sollicitude toute spéciale, se sentait heureux et chez soi. L'assistance publique n'était alors que l'exception et de celle de la Confédération et des cantons, il n'en était pas encore question. L'assistance s'opérait par les proches, suivant une antique règle. Les droits et les devoirs réciproques étaient déterminés par les usages locaux. Les dispositions du Code fédéral des obligations relatives au contrat de service étaient ou bien inconnues ou restaient bien en-deça des coutumes. Bien que tacite, le contrat de service était rarement violé, car il était placé sous la sauvegarde d'une opinion publique qui ne badinait pas sous ce rapport. Le salaire en espèces n'était guère lourd, car les produits de la ferme étaient fort peu rémunérateurs tant pour l'employeur que pour l'employé. En revanche, le domestique jouissait dans la ferme de la plus grande sollicitude, d'une nourriture simple, mais saine, n'avait pour ainsi dire aucune dépense de blanchissage et de raccommodage, et à la fin de l'année, il avait mis davantage de côté que l'ouvrier industriel actuel. Le domestique agricole se trouvait avant tout à la maison, était content et, partant, heureux.

Toute la semaine, il prenait une part des plus actives à la marche des travaux et des événements et nul ne songeait à lui tenir rigueur lorsqu'il parlait de ses chevaux, de son bétail, car chacun savait qu'il soignait comme s'ils eussent été les siens, les animaux qui lui étaient confiés.

En un mot, nous jouissions de conditions privilégiées et les devons au fait que notre population paysanne formait un seel tout et que tout esprit de classe y était totalement inconnu. Aussi écrivions-nous, il y a une trentaine d'années: «Chaque domestique agricole tient chez nous son propre sort entre les mains. En se conduisant décemment et en prouvant par son travail et sa façon d'agir qu'il est homme de caractère, il s'assurera toujours l'estime générale, les bons procédés de son patron ainsi que complète indépendance».

Bien avant la guerre déjà, ces excellentes relations entre agriculteur et domestique avaient subi une sensible altération due tout particulièrement à l'influence exercée chez nous par l'industrie. La forte demande de main-d'œuvre industrielle avait provoqué une sensible pénurie de bras à la campagne et jeté le désarroi dans les coutumes patriarcales qui présidaient à l'engagement et à l'emploi des auxiliaires de l'agriculture. Employés et employeurs ont peu à peu modifié leur attitude et bien fin celui qui pourrait dire à qui en est la faute. De même qu'aujourd'hui, la bonne harmonie reposait sur un échange réciproque de bons procédés, les intéressés y mirent mutuellement du leur pour la troubler. L'ouvrier ne se sentait plus lié et s'en allait à la première saute d'humeur, ensuite de quoi le patron n'estimait plus être tenu à des égards particuliers.

Mais ainsi tous deux se sont incroyablement appauvris. Le paysan ne trouve plus aucune assurance dans ses employés. Et changeant de plus en plus fréquemment d'aides, ceux-ci lui sont de moins en moins connus sous le rapport de leur travail, de leur caractère, de leurs aptitudes spéciales, etc. Or, il en résulte un grave déficit pour la production agricole et par conséquent pour l'économie nationale.

L'agriculteur vit dans un état de perpétuelle préoccupation. De son côté, le domestique a perdu tout ce qui faisait l'attrait

de son existence de jadis. Gens, bêtes, terre, tout lui est étranger; il ne s'adapte plus ni à sa vie, ni à son milieu et c'est en vain qu'on lui répéterait la pensée de Lavater: «La joie ne fait pas défaut où abondent le travail, l'ordre et la fidélité». Elle a perdu tout sens pour lui.

Cette évolution s'est précipitée pendant la guerre. L'industrie de guerre surtout, en faisant appel à des ouvriers non qualifiés, a exercé la plus détestable influence sur les conditions du travail, particulières à l'agriculture. Et aujourd'hui, tandis que Confédération, cantons et communes allouent des centaines de millions pour assister les sans-travail, le paysan souffre d'une pénurie de bras. On peut dire sans réserve qu'à l'heure actuelle déjà, les conditions du travail règnent en maîtresses sur le mode d'exploitation des grands et moyens domaines du régime de propriété spécial à notre pays. Les questions de rentabilité sont impérieusement refoulées à l'arrière-plan. Le chef d'exploitation cherche à se rendre le plus indépendant possible des incessants changements survenant dans le personnel et accorde la préférence au système de culture qui, avec l'aide des bêtes de trait et des machines, réduira la main-d'œuvre à sa plus simple expression. Il est facile de remarquer aujourd'hui que bien que le prix garanti pour les céréales par la Confédération soit du double de celui pratiqué avant la guerre, la culture en a été déjà fortement réduite. Une enquête menée à ce sujet dévoilerait de troublantes constatations.

(«Le Paysan Suisse») H. M.

Communications du Bureau de l'Union

Notre «dépôt de Formulaires et Matériel» vient de s'enrichir du nouveau formulaire ci-après:

N° 83, Bordereau de coupons pour l'encaissement auprès des Caisses Raiffeisen.

Nous tenons également à la disposition des Caisses qui ont fréquemment des remises de chèques, effets, etc., à faire à l'Union, un sceau en caoutchouc: «Ordre Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel».

CIRCULAIRE DE PROPAGANDE. — La pratique a démontré que la circulaire que la Caisse peut adresser à toute personne susceptible d'entrer en relations avec elle, est un moyen excellent et efficace de propagande. L'Union tient des modèles à la disposition des Caisses et se charge de l'impression à la machine à multiplier.

ENVOIS D'ESPÈCES. — Il arrive assez fréquemment que des Caisses effectuent leurs envois d'argent sous enveloppe insuffisamment résistantes, et portant souvent même des adresses incomplètes.

Pour diminuer les risques et faciliter en même temps le travail, nous rappelons à MM. les caissiers que nous tenons à leur disposition des enveloppes-valeurs (petit et grand format) portant l'adresse de l'Union, imprimée.

Messieurs les Caissiers!

N'attendez pas la fin de l'année pour commencer les travaux préliminaires à la clôture des comptes annuels.

Commandez aujourd'hui déjà les formulaires qui vous sont nécessaires. Les nouvelles Caisses demanderont simplement «les extraits pour le compte annuel».

Calculez les intérêts, préparez les extraits. De cette façon vous serez en mesure de mettre le point final à vos comptes dans les premiers jours de janvier.

Editeur responsable: M. Mounoud, pasteur, Palézieux.